



Petit-déjeuner d'information – Henry de Cazotte, représentant spécial de la France pour Habitat III

Le mardi 19 avril 2016 de 9h00 à 11h00

A Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Compte-rendu

***Aperçu général :** Ce rendez-vous matinal s'est opéré en deux temps : après une brève introduction de Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France, et une présentation d'Habitat III et ses enjeux par Henry de Cazotte, négociateur pour la France, un dialogue sous forme de questions-réponses, a permis d'étayer les moyens d'action possibles, notamment pour les collectivités territoriales françaises. De ces échanges, nous pouvons souligner les axes qui suivent.*

Accueil par M. Bertrand Gallet, Directeur général de Cités Unies France

A Istanbul lors d'Habitat II en 1996 deux idées majeures étaient ressorties : l'importance de la gouvernance locale et la notion de réseaux. En vue d'Habitat III, la Global Task Force¹ défend les points suivants : l'importance de la gouvernance locale, la planification stratégique, le droit à la ville, les exigences de la lutte contre le réchauffement climatique, le financement des villes -la France est pionnière dans ce domaine puisque l'AFD prête aux collectivités depuis plusieurs années déjà- le rôle joué par les collectivités territoriales en période de crise, la notion de solidarité entre les collectivités².

M. Bertrand Gallet présente ensuite M. Henry de Cazotte, le représentant spécial de la France pour Habitat III, adjoint au sous-directeur des politiques du développement au ministère des Affaires étrangères et du Développement internationale (MAEDI). M. Henry de Cazotte travaille en binôme avec Mme Gautier, du ministère de l'environnement. Il assurera la négociation pour la France à Habitat III. A la demande de l'Allemagne, pressentie pour être co-présidente, la France a pris la place de coprésidence d'Habitat III, avec l'Equateur, pays-hôte.

¹ Initiative de M. Kadir Topbaş, Maire d'Istanbul, Président de CGLU, « cette Taskforce a pour objectif de mettre au point une stratégie conjointe permettant à ses membres de contribuer aux débats politiques internationaux qui se tiennent dans le cadre de l'agenda post-2015, du suivi de Rio+20 et dans la perspective d'Habitat III » <http://www.uclg.org/fr/themes/taskforce-mondiale#sthash.POxkj9n5.dpuf>

² voir « Principales recommandations des gouvernements locaux et régionaux vers Habitat III, GTF, avril 2016 <http://www.gtf2016.org/#!Global-Taskforce-publishes-key-recommendations-for-Habitat-III/cjtl/570f9b580cf2d6bf6ee4e9e6>

Au lendemain des importantes mobilisations en 2015 qui ont mené à l'adoption de l'accord de Paris (COP21, décembre ; ODD en septembre ; accord sur le financement à Addis Abeba en juillet), Habitat III doit maintenir la dynamique et l'intérêt pour le nouvel agenda mondial.

- 1) Genèse : Engagé dès 2015, 28 axes ont été identifiés pour orienter les travaux d'Habitat III, menés par les Nations Unies et des groupes d'experts. Des rapports ont été produits dans le monde entier, à différents niveaux : rapports des Nations Unies, rapports nationaux, rapports de réunions régionales, rapports thématiques etc.
- 2) Etapes préparatoires : Sur la base de tous ces rapports, un « *Draft Zero* » sera publié fin avril. Il s'agit de la toute première version de la déclaration finale d'Habitat III. Ce document sera la base de négociation, désormais interétatiques, à partir de mai et sa quasi-finalisation est attendue pour la 3^e et dernière réunion préparatoire *Prepcom III* les 25-27 juillet 2016 en Indonésie à Surabaya. Ces trois mois seront décisifs pour introduire d'éventuels nouveaux sujets. Ainsi : quid de la coopération décentralisée ? Un vaste programme de formation des agents des collectivités locales ne pourrait-il pas être lancé ?
- 3) Quito : Parallèlement à la réunion des Etats-membres qui durera 3 jours, la conférence accueillera de manière informelle un *Forum Urbain Mondial* puisqu'y seront présents l'ensemble des acteurs de l'urbain pendant 10 jours, sur différents thèmes. L'inscription pour y participer est déjà ouverte. Les *side-event* proposés doivent s'inscrire dans une dynamique globale, d'engagement et d'action ; comme pour la COP21, c'est l'esprit de « coalitions d'acteurs » qui prévaut. Des dialogues officiels seront organisés, mais ils ne sont pas cristallisés.

La veille de l'ouverture d'Habitat III se tiendra dans les locaux même des négociations, la séquence finale de la 2^{ème} Assemblée mondiale des collectivités territoriales. Sa dernière session préparatoire se sera tenue quelques jours auparavant, à Bogota, Colombie, à l'occasion du Congrès mondial de CGLU. De nombreux représentants de collectivités venus de Bogota pourront donc se rendre à Quito pour la conférence d'Habitat III.

La position de la France à Quito: La délégation française se composera de fonctionnaires du MAEDI, du ministère du Logement et de l'Habitat durable, du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer ainsi que d'autres ministères concernés. La participation d'élus locaux français est aussi espérée. Le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT) a été mandaté pour mobiliser les acteurs français. Il y aura un pavillon France qui permettra de rendre visible à la fois les positions françaises mais aussi les acteurs français et leur expertise. Une réunion aura lieu le 12 mai au Quai d'Orsay afin de présenter le premier jet de la déclaration ainsi que les priorités que la France souhaite défendre. **Contactez Camille Le Jean pour plus d'informations (voir contact ci-dessous).**

L'adoption des ODD et des indicateurs qui les accompagnent est un cadre intéressant pour Habitat III : 11 des 17 ODD abordent des thématiques plus ou moins liées à la ville. Les conférences internationales à défaut d'être contraignantes, doivent être « inspirationnelles ». Quelques principaux enjeux pour réussir Habitat III comme les ODD :

- L'implication des acteurs locaux est nécessaire pour atteindre les cibles des ODD³. Ce sont les plus à même d'agir au plus près de la demande locale, tout en contribuant aux obligations nationales. La convergence des agendas nécessite la construction d'une maïeutique entre national/local, cependant les Etats-membres ont des approches différentes et peu de pays ont des politiques urbaines nationales.
- Faire des territoires urbains un accélérateur des ODD, en identifiant tous les levier de la mise en œuvre effective : approche de planification intelligente, importance de la gouvernance et de la reconnaissance des villes par les Etats), financements, partenariats.
- Intégrer le système de suivi et reportage prévu dans la déclaration finale d'Habitat III, dans le schéma global de suivi des ODD et les indicateurs d'évaluation. Le but est d'assurer un suivi régulier aux décisions prises dans le cadre d'Habitat III afin qu'elles ne restent pas lettre morte (ce qui avait été le principal écueil de la conférence d'Istanbul en 1996). Lors de leur adoption, les Etats ont adopté un dispositif de suivi des ODD (tous les ans, tous les quatre ans pour les présidents) ; le suivi d'Habitat III pourrait s'inscrire dans ce même processus. Toutefois, comment organiser le suivi avec les collectivités territoriales, avec le monde de l'urbain ? La question reste ouverte.

L'appropriation du Nouvel Agenda Urbain à l'échelle locale

M L'urbanisation exponentielle s'explique certes par l'exode rural, mais aussi et surtout par l'auto-développement des villes existantes. Le continent africain connaît une urbanisation très rapide, cependant la notion de ville n'a pas le même niveau de reconnaissance en Afrique : les Etats sont plus réticents à leur donner plus d'autonomie et de pouvoir. Dans certains pays, à l'inverse, les villes sont en décroissance, notamment par à cause du vieillissement de la population.

Habitat III devra assurer l'opérationnalité du texte issu des négociations pour tous les Etats-membres ; cela suppose aussi réfléchir à l'interface entre les « partenaires » (les collectivités territoriales notamment) et le système onusien, pour que les premiers puissent participer à la mise en place de l'agenda urbain. Le défi est donc **d'identifier une dizaine de priorités qui marqueront la différence** entre l'avant et l'après Quito, tels que :

- le financement des villes : insuffisance d'accès ; création d'institution, d'outils pour financer la ville ; accès des villes à l'emprunt (moins de 10 villes des PED peuvent aujourd'hui emprunter sur le marché mondial)...
- Surmonter les crispation entre les Etats et les villes de leur territoire : les villes devraient être vues comme des compléments à l'action des Etats, des facilitateurs ;

D'ailleurs, dans l'agenda climatique et les engagements pris lors de la COP21, les villes sont un partenaire primordial des Etats. De nombreuses coalitions ont vu le jour associant plusieurs acteurs (collectivités, entreprises, agences onusiennes, Etats, associations etc.).

Intégration et dialogue entre les acteurs

Malgré une certaine défiance à leur rencontre, l'intégration des acteurs privés dans les questions urbaines ne fait plus de doute ; les entreprises privées témoignent d'une capacité à produire des solutions positives. Une dynamique public-privé pourrait être donc construite. Les acteurs

³ Les 17 ODD sont dotés de 169 cibles, plus précises, elles-mêmes suivies par 238 indicateurs. Sans déclinaison territoriale, les ODD n'ont pas de chance d'être atteints.

concernés dans la salle soulignent qu’Habitat III pourrait avoir intérêt à se focaliser sur la question de l’accès aux services, ce qui éviterait de s’interroger sur les entreprises et leur rôle.

Quant aux chercheurs, les coopérations techniques ont évolué vers des coopérations plus complexes, intégrant les innovations. En ce sens, la communauté des chercheurs de l’urbain est très mobilisée autour d’Habitat III; les chercheurs font d’ailleurs parties du PFVT.

Il est rappelé enfin que réfléchir à l’action des villes importe de prendre en compte l’action des citoyens et leur participation, qui sont au fondement des espaces urbains et en sont le moteur premier.

Ancrer la ville dans son territoire

Les participants s’interrogent sur la manière dont ces nouvelles orientations internationales et étatiques peuvent intégrer ou préserver les marges de manœuvre et les capacités d’innovation des villes et territoires (ex : s’il devait avoir une « politique nationale de l’urbain »). Sur les financements et les prêts entre villes par exemple (alternative aux marchés financiers auxquels ont recours les Etats),; ainsi un fonds de garantie alimenté par des villes riches pour le financement des villes pauvres revient régulièrement sur la table, le FMDV par exemple innove dans ce domaine.

Une autre priorité pour Habitat III serait celle d’une ville impliquée dans son environnement territorial : son rôle de moteur au développement local, y compris dans les campagnes. Différentes conceptions se rencontrent dans cette conférence mondiale, et certains Etats ne veulent pas que la notion de village soit occultée. La question sera abordée via les thèmes des circuits alimentaires, de la gestion locale des ressources en eau, etc.

D’autres aspects comme la question d’un nouveau « droit à la ville » est une ligne rouge infranchissable pour les Anglo-Saxons.

Enfin la notion d’attractivité du territoire est abordée dans Habitat III sous l’idée de l’identité urbaine dans un sens patrimonial, conception surtout défendue en Europe. Mais elle n’est pas proprement abordée en tant que levier de la logique urbaine cherchant à attirer des citoyens et entreprises

Eléments de conclusion

Enfin, Habitat III pose certainement pour la coopération décentralisée le défi de sa poursuite : être aux côtés de collectivités partenaires pour un renforcement de capacité, pour bâtir des politiques qui influenceront la ville « durable ». A ce jour, elle ne figure pas à l’agenda de Habitat III.

Cependant, l’expertise des collectivités européennes est aussi attendue sur leur capacité à aider leurs partenaires à accéder aux financements internationaux/ aux marchés financiers.

Enfin Habitat III réinterroge aussi la coopération décentralisée sur sa capacité à la fois à mobiliser les citoyens et sur celle de travailler avec l’ensemble des acteurs du territoire, secteur privé compris.

Contacts pour plus d'informations :

Camille Le Jean, *Coordinatrice en France pour Habitat III au Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)*, +33 (0)1 70 82 73 61, camille.le-jean@expertisefrance.fr

Astrid Frey, *Responsable du pôle climat et en charge des questions liées à Habitat III chez Cités Unies France*, 01 53 41 81 96, a.frey@cites-unies-France.org

Annexe 1 : Liste des inscrits au déjeuner d'information

Liste des inscrits			
Représentants des collectivités territoriales			
Laurent Pandolfi	Chef de projet	Région Ile-de-France	Laurent.pandolfi@iledefrance.fr
Marie-Laure Martial	Chargée de mission climat	DAECT	marie-laure.martial@diplomatie.gouv.fr
Anouche	Collaboratrice	DAECT	
Julia Barbier	Conseillère technique	AMF	julia.barbier@amf.asso.fr
Nicolas Bouroumeau	Chef de projets	CD Seine Saint Denis	nbouroumeau@cg93.fr
Margot Sahaghian	Stagiaire	CD Seine Saint Denis	sahaghian.m@gmail.com
Zine-Eddine Mjati	Chargé de mission au cab du maire	Evry	z.mjati@mairie-evry.fr
Djamel Sandid	Responsable Rel et Coopé avec le monde	Nanterre	djamel.sandid@mairie-nanterre.fr
Marianne Malez	Chargée de projets	FNAU	marianne.malez@gmail.com
Yann Francoise	Responsable Division Climat, Energies, Economie circulaire	Ville de Paris	yann.francoise@paris.fr
Denis Dangaix	Chef de projet N/S	ARENE Ile-de-France	d.dangaix@areneidf.org
Représentants de structures partenaires			
Caroline Herrera	Responsable Programmation et études	Convergences	carolina.herrera@convergences.org
Daria Mokhnacheva	Project Officer – Migration, Environment and Climate Change	International Organization for Migration (Paris office)	dmokhnacheva@iom.int
Sarah Schonfeld	Chargée de mission	Club France DD	schonfeld@comite21.org

Georges Ribière	Chargé de mission Prospective	Comité 21	ribiere.georges@noos.fr < ribiere.georges@noos.fr >
Corinne Block-Raguin	Directrice Exécutive	Cerway - opérateur de certification HQE	corinne.block- raguin@cerway.com
Pierre Victoria	Direction Développement durable	Veolia	sylvie.julien@veolia.com
Armelle Perrin Guinot	Direction Développement durable	Veolia	sylvie.julien@veolia.com
Nadine Brochet	Représentante à Paris/ professionnelle de l'immobilier	France Ethiopie	nabrochet@gmail.com
Camille Le Jean	Secrétariat du	PFVT	<a href="mailto:camille.le-
jean@expertisefrance.fr">camille.le- jean@expertisefrance.fr
Agathe Euzen	Directrice adjointe de recherche	CNRS	agathe.euzen@cns-dir.fr
Jessica Haustant	Avocate	DS avocates	haustant@dsavocats.com
Sofia Rigou	Chargée d'études sur l'adaptation des villes aux canicules	Climates	sofia.rigou@climates.fr
Emmanuel Jouai	responsable éditorial	Revue Tiers Monde	tiermond@univ-paris1.fr
Cécile Bordier	chef de projet territoire et climat	I4CE	cecile.bordier@i4ce.org

Liste des excusés		
François Bonneau	Président	Région Centre Val de Loire
Charles Fournier	Vice-président	Région Centre Val de Loire
Jocelyne Bougeard	Maire adjointe	Rennes
Magali da Silva	Ingénieur principal	Bordeaux Métropole
Jean-Jacques Lasserre	Président	Conseil départemental des Pyrénées- Atlantiques
Sebastien Lecornu	Président	Conseil départemental de l'Eure
Jean Rottner	Maire	Mulhouse
Bruno Retailleau	Président	Région Pays de la Loire
Anna Fiorini	Chargée de mission – Services Relations Internationales	Région Auvergne – Rhône-Alpes
Jean-Muc Moudenc	Maire	Toulouse
Tamara Costes	Responsable - Service Rrelations Internationales	Savigny le Temple
Dounia Besson	Adjointe à l'Economie sociale et	Grand Lyon

Karine Daniel	solidaire Adjointe aux relations internationales	Nantes
---------------	--	--------

Annexe 2 : Synthèse des contributions émanant du collège des Associations d'élus et des Collectivités territoriales, suite COPIL élargi du PFVT du 3 mars 2016 - Version finale 16-03-2016-MB-Ircod

Contribution du collège des Associations d'Elus et des Collectivités territoriales à la préparation de la position de la France dans le cadre des négociations de la 3^{ème} conférence Habitat III

Contexte et légitimité des collectivités françaises à agir pour Habitat III

Outre le fait qu'elles ont été particulièrement encouragées lors de la précédente conférence d'Habitat II à s'impliquer dans le processus de réflexion (négociation) autour des stratégies pour l'habitat et les villes d'aujourd'hui et de demain, les collectivités territoriales et leurs élus se sentent à plusieurs titres légitimes pour contribuer à la position de la France :

1. par leur légitimité politique et démocratique en lien avec les populations et enjeux qu'elles représentent ;
2. par leur expérience forte de gestion des territoires urbains en France et plus largement de leurs bassins de vie, les réseaux de collectivités et les espaces ruraux, dans le cadre notamment de la décentralisation et ses étapes successives de structuration des territoires ;
3. par leurs expériences variées à l'international, notamment dans le cadre de leurs coopérations décentralisées exercées à divers échelons des territoires qu'elles appuient, caractérisées à la fois par une diversité et une transversalité des enjeux de développement concernés ;
4. par leurs engagements directs au sein de diverses instances internationales du développement mondial.

Leur présente contribution inscrit explicitement les futures perspectives d'Habitat III dans la ligne d'un agenda mondial unique lié aux **récents engagements de l'Accord de Paris et de l'atteinte des ODD, engagements** qu'elles soutiennent de façon concrète.

Partant de cette perspective et s'agissant de favoriser une réelle transition bénéfique à la ville de demain, certains chiffres ci-dessous, rappelés par le rapport introductif d'Habitat III méritent une réaction forte et **invitent à résister aux scénarii tendanciels** :

Les villes représentent aujourd'hui près de : 70% de l'économie mondiale⁴, 70% des déchets mondiaux, 60% de la consommation énergétique mondiale, et 70% des émissions de GAS. Et d'après les scénarii tendanciels, 80 % de la population serait urbaine en 2050.

Le rythme actuel de la croissance urbaine, notamment dans les pays du sud, s'accompagne d'un phénomène de marginalisation d'une partie de la population mondiale, plus d'un milliard d'individus vit dans des bidonvilles, chiffre appelé à doubler d'ici à 2030 dans les conditions actuelles. Les défis liés à l'explosion démographique augmentent et poussent à repenser l'avenir de la ville dans une perspective de croissance durable et de construction de villes plus humaines et plus équitables : sécurité alimentaire, préservation des ressources et accès aux services essentiels pour les populations (eau, et assainissement, transports, gestion des déchets etc.), et leur corollaire comme la lutte contre la montée des inégalités, la bonne gouvernance, la résilience face aux crises...

L'enjeu le plus sensible et le moins abordé semble toutefois celui des graves problèmes d'approvisionnement alimentaire des villes en pleine explosion urbaine alors que la question de la sécurité et de l'indépendance alimentaire s'aggrave à l'échelle de certains pays et de continents entiers, ce qui impacte en premier lieu les villes, préoccupation d'Habitat III.

Les enjeux de la Transition durable

De ce fait, les enjeux forts à traiter par Habitat III seront bien ceux de la **transition** dans toute son ampleur, afin de contribuer à changer les tendances très défavorables décrites par les chiffres ci-dessus.

S'agissant de la prise en compte des ODD et du droit à la Ville, cet enjeu reste prioritaire , en France comme dans les collectivités en partenariats de coopération, et doit éclairer les axes majeurs à mettre en avant pour favoriser de profonds changements stratégiques et opérationnels.

Si le collège des collectivités territoriales n'a pas souhaité revenir ici sur les nécessaires transferts de compétences, accompagnés des moyens humains et financiers suffisants pour mener à bien ces transitions, c'est que ceux-ci sont rappelés déjà dans chaque négociation internationale, mais il les soutient néanmoins fortement. La question des moyens demeure bien un prérequis pour l'ensemble des enjeux et ambitions de la conférence. Mais elle ne doit pas occulter celle première des objectifs stratégiques à défendre.

1^{er} objectif fort : Envisager de façon plus large, la diversité des modèles de développement des territoires pour privilégier celui « de la complémentarité, de l'interconnexion et de la solidarité des territoires et la coopération multi scalaires entre les acteurs»

Plus que la simple fusion des territoires, il s'agit de favoriser une réelle **synergie et un développement coordonné des territoires urbains et des territoires ruraux** dont les destins sont fortement liés. Anticipant ainsi un avenir sous fortes pressions pour chacun des territoires, (sécurité alimentaire, gestion foncière et développement anticipé des réseaux publics, etc..), il importe de renforcer leur résilience face aux risques et crises à venir.

⁴ Sans débattre ici du contour de ce concept d'économie, par rapport aux économies informelles, sociales, etc..

Cette articulation, à la fois coexistence et coopération incontournables entre territoires urbains et ruraux est une condition nécessaire pour passer de la « survie » de ces espaces vers leur développement harmonieux respectif, efficient et durable. Il s'agit de considérer les territoires ruraux dans leur entièreté et non seulement comme une réserve foncière, une réserve de « nature » ou de simple production agricole au service des villes « croissantes » qui les « mange » progressivement, dans un dialogue et un échange bénéfiques à l'ensemble de richesses propres comme des habitants et acteurs urbains et ruraux.

La coopération multiscale aux diverses échelles des territoires implique évidemment les autres niveaux régionaux, étatiques voire internationaux au destin des villes, selon la sensibilité propre et l'impact des problématiques évoquées, notamment celles de la sécurité alimentaire et économique des villes et de leurs territoires proches.

2^{ème} objectif fort : Développer une nouvelle gouvernance et démocratie territoriale durable, associant gouvernance urbaine et gouvernance rurale

Le corollaire de « l'interconnexion des territoires » autour du développement urbain et rural, porte sur la création et l'animation d'une **nouvelle gouvernance située au niveau institutionnel et politique des territoires concernés. Outil essentiel et vital des villes de demain**, cette **coopération transversale entre les acteurs du « nouveau territoire urbain-bassin de vie » doit émerger** de façon suffisamment structurée pour faire face aux enjeux de la ville de demain, et anticiper de façon stratégique les problématiques **du développement des bassins de vie** ruraux, notamment sources de richesses vitales.

L'accompagnement opérationnel de ces changements – dans lesquels la participation citoyenne doit être encouragée et renforcée - porte sur la structuration et le **renforcement des compétences de ces nouvelles maîtrises d'ouvrage territoriales**.

La dimension multiscale, déjà évoquée au niveau de l'articulation des territoires, doit de même trouver sa traduction dans une **gouvernance multiscale** des villes et de leur territoire élargi à leurs bassins de vie, qui intègre de même les directions et services déconcentrés de l'Etat, voire les principaux acteurs socio-économiques.

Car limiter le pilotage de ces maîtrises d'ouvrage aux seuls acteurs publics en limite aussi la portée et les résultats.

Plus encore, pour confirmer la pertinence et la faisabilité des changements attendus au niveau des populations et des OSC, et au vu d'expériences nouvelles réussies, il apparaît nécessaire d'intégrer **le renforcement et la valorisation des initiatives locales, y compris sur les plans des circuits alternatifs économiques et agro-alimentaires territoriaux**. Intégré ici pour son seul volet intégré à la gouvernance urbaine, ce point est détaillé ci-après pour son enjeu vital pour la ville de demain.

3^{ème} objectif fort : Renforcer les enjeux essentiels de cette nouvelle gouvernance territoriale et stratégique de la ville de demain, pour de vrais changements de paradigmes

Il s'agit principalement ici des enjeux majeurs souvent oubliés lorsqu'on esquisse les **changements de paradigmes urbains vitaux** et donc les contours des politiques de la ville de demain. L'ensemble des sujets relatifs aux services de base, déjà cités en introduction,

restent fortement d'actualité mais il s'agit ici d'enrichir les nécessaires stratégies de planification à moyen et long terme face aux enjeux suivants :

- 1) **Le premier enjeu de survie**, souligné aujourd'hui par les crises de pauvreté urbaine porte sur les **stratégies alimentaires**, semblant ignorées par ceux-là mêmes qui en dépendent totalement, sauf dans le cadre de **pratiques alternatives urbaines ou rurales**, mais dont la seule spontanéité ne suffit pas à prévenir les besoins actuels ou futurs à l'échelle des besoins globaux.

Les dépendances croissantes à l'importation, déséquilibrant les balances commerciales et la fragilité économique et sociale des pays et donc des villes et métropoles concernées soulignent **l'urgence pour les villes de demain de se saisir de façon concertée, de cet enjeu vital pour elles des stratégies alimentaires et d'intégrer une territorialisation des systèmes alimentaires donnant notamment toute leur place à la production et à la consommation locales.**

- 2) **Le deuxième enjeu** à traiter de façon intégrée et multiscalair est celui **des stratégies foncières urbaines et rurales concertées**, pour ne pas laisser la seule loi du marché et de la spéculation foncière, appauvrissante de la « puissance publique », dégrader les perspectives d'évolution, d'aménagement et de financement de la ville de demain. Il s'agit d'optimiser la planification nécessaire pour la gestion de l'urbain comme du rural. (voir § gouvernance) et de créer pour cela les **outils géographiques et techniques, juridiques et financiers** de cette nouvelle gestion prévisionnelle foncière à fort enjeu social et économique.

- 3) **Le troisième enjeu important à réintégrer porte sur le développement de la dynamique économique territoriale**, dans une vision associant projets publics et privés, et dans une dynamique de partenariats évitant des clivages stériles et couteux entre secteurs publics et secteurs privés. On peut ici sans conteste s'inspirer des expériences françaises (SEM, PPP, SPL & SPLA, concessions, etc...) pour développer des plateformes d'acteurs transversales créatrices, captatrices et distributrices de richesses pour une économie gérée de manière d'avantage inclusive.

Les enjeux de la « **relocalisation** » **d'une partie de l'économie**, du développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire, y compris dans les volets agricoles et alimentaires doivent figurer au cœur des stratégies économiques de la ville (et de ses nouveaux territoires) de demain.

Il s'agit ainsi, sans minimiser la portée des stratégies de financement liées à l'accès aux financements et aux capacités d'emprunts, de ne pas restreindre la problématique financière aux seuls financements externes mais bien de développer autant que possible les capacités internes et des modèles économiques viables renforçant la pérennité des infrastructures et des services attendus, articulés à une fiscalité appropriée (ex. maintenance équilibrée des réseaux AEPA, viaires, guichets fonciers, fiscalité locale des déchets, des transports...). Dans ce cadre favorisant les partenariats, il apparaît nécessaire de :

- Favoriser une liberté de choix dans le mode de gestion des services publics en fonction de la singularité de chaque situation et en associant l'ensemble des parties prenantes (Etat, autorités locales, opérateurs et citoyens usagers) ;
- Œuvrer à une meilleure lisibilité des différents dispositifs de financements des infrastructures et de gestion des services publics (financements publics, recours aux opérateurs privés, épargne d'exploitation des villes, emprunts, tarifs etc.)
- Explorer de nouveaux modes de financements, notamment avec le secteur privé qui, au-delà d'apporter une source de préfinancement indispensable, permet également de réaliser des investissements prioritaires tout en assurant des transferts de compétences ;
- Favoriser le développement alternatif et une territorialisation des systèmes économiques locaux, notamment alimentaires, etc.

Les enjeux économiques des nouveaux ODD, restent porteurs d'un développement plus durable. Intégrés ici, ils doivent souligner les changements de la nouvelle économie urbaine dans une approche plus systémique. S'ils éclairent les divers domaines d'action déjà connus mais néanmoins sensibles de la planification urbaine tels que : logement durable, transports, énergies, déchets, pollutions, GES, services sociaux et médicaux, etc... ils encouragent à élaborer de nouveaux paradigmes durables pour transformer chacun des services souvent coûteux vers **une nouvelle maîtrise d'usage** qui doit les rendre plus performants, acceptés et donc efficaces.

4) **Enfin, un quatrième enjeu fort** à intégrer dans les discussions pour la définition d'un **nouvel agenda urbain** concerne **la gestion prioritaire des crises par les autorités locales**.

Placer les gouvernements locaux au cœur de la réponse aux crises et de la définition des stratégies de résilience de leur territoire est un facteur crucial pour que les Etats fragiles et/ou frappés par une crise (d'ordre politique, économique, environnementale ou technologique) reprennent au plus vite le chemin d'un développement durable. Il est communément admis que l'urbanisation rapide des territoires entraîne une augmentation des risques et des probabilités de la survenue d'une crise. Il arrive que la marginalisation des autorités locales, pourtant en première ligne lorsqu'une crise survient, par les acteurs humanitaires peut causer des impacts négatifs à long terme qui fragilisent le territoire et sa gouvernance.

Il apparaît donc nécessaire que le nouvel agenda urbain réfléchisse à des stratégies portant sur le renforcement des capacités des autorités locales (planification urbaine résiliente, évaluation des risques, plan de préparation aux crises, création d'outils d'intervention d'urgence, etc.) et sur l'amélioration de la coordination territoriale, thématique et transversale entre les acteurs de l'humanitaire et les acteurs locaux.

Favoriser la coopération internationale entre territoires

In fine, les collectivités souhaitent rappeler la richesse et la pertinence de la coopération décentralisée et des partenariats entre territoires qui favorisent la mise en cohérence et en synergie des approches transversales, comme moyens d'atteindre les ambitions portées par

Habitat III. Parce qu'il s'agit de dialogue et d'expérimentation entre pairs et entre territoires et pour les territoires, ce collège souhaite voir reconnaître cette forme efficace de coopération par la conférence.

Cette réflexion partagée représente les enjeux et points d'attention spécifiques que le collège des Associations d'élus et des collectivités territoriales membres du PFVT souhaite voir expressément intégrés à la position de la France pour la ville de demain, dans le cadre des négociations de la 3^{ème} conférence d'Habitat III.